



COMITE SYNDICAL



DELIBERATION N° 12-04

L'an deux mille douze,
Le 16 février, à Chalons en Champagne

Date de convocation	17 janvier 2012
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	36 titulaires
+ Suppléants	36 suppléants
+ Présents	19
+ vote par procuration	2

Étaient présents :

M. Daniel BÉGUIN (Président de séance), M. François BUSSIERE, M. Daniel COURTAUX, M. Robert COURTY, M. André DEGUIS, M. Olivier GUCKERT, M. Guy JOSEPH, M. Lionel LADOUCE, M. Simon LECLERC, M. Jean PANCHER, M. Pierre PANDINI (qui a reçu pouvoir de M. Wallendorf), M. Claude PHILIPPE, M. Christian BORGNIET, Mme Morgane PITEL, M. Jean-Luc GRABOWSKI, M. Daniel TOURNAY, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Franck TUOT, M. Alain VERNEAU (qui a reçu pouvoir de M. Jannot)

Objet de la délibération :
Budget primitif 2012

Le Comité Syndical de l'EPAMA, décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2012 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chacune des deux sections de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 2 766 380 €
- Section d'investissement : 3 451 335 €

Le Président de l'EPAMA

Jean-Paul BACHY